

Edouard Chambost, auteur des « Paradis Fiscaux »

« L'homme d'affaires est un marin cherchant un havre dans la tempête des impôts »

L est sur les Champs-Élysées, un bureau ressemblant aux poupes de nos bricks ventrus, ajourés de fenêtres éclairant des appartements aux meubles marins fleurant le santal. Du haut de cette façade parisienne perchée comme une dunette sur le quartier des affaires, un avocat, Me Edouard Chambost, avec un cynisme amusé démêle l'écheveau de la fiscalité mondiale. Il vient de mettre la dernière main à la nouvelle version complétée du « Guide des Paradis Fiscaux ». (1) De quoi s'agit-il ? D'un gros bréviaire de 400 pages à la couverture illustrée d'un lagon aux eaux d'un bleu aussi profond que les caisses de l'Etat, viatique indispensable pour le voyageur fiscal soucieux — en toute légalité — de mettre son argent là où le grand méchant loup Fabius ne le croquera pas. Pour le monde maritime, les paradis fiscaux ont pour nom Libéria ou bien encore Panama. Me Chambost a-t-il quelque chose de moins voyant à proposer à un armateur ?

« Le pavillon cyprite a bien des avantages. Les sociétés dont l'objet est l'exploitation de bateaux bénéficient d'une exemption fiscale totale mais il est plus discret d'utiliser un pavillon en apparence anglaise : celui de l'île de Jersey par exemple où l'impôt est un forfait de 300 livres par an, dispensant la société de remettre tous comptes au fisc... »

— Paradis fiscal est la mauvaise traduction de Haven Tax qui signifie, en anglais, havre fiscal. Le voyageur fiscal est donc une sorte de marin...

« Absolument. L'homme d'affaires est comparé au marin cherchant refuge. Il traverse la mer des législations fiscales et ses tempêtes que sont les contrôles et la taxation sur les signes extérieurs de richesse, puis se repose au Paradis fiscal qui est le port. Tous les marins savent que chaque port a plus ou moins sa spécialité. Il en est de même pour les paradis fiscaux. »

Et curieusement ces « marins » abordent souvent sur les rivages ensoleillés d'îles lointaines et peu connues dont les noms sonnent comme ceux des comptoirs des Indes : Anguilla, Antigua, Barbados, Turks et Caicos...



Me Chambost, un avocat qui démêle l'écheveau de la fiscalité mondiale.

« C'est vrai, la plupart du temps, les paradis fiscaux sont des petits pays, industriellement pauvres et qui ont développé leur législation fiscale afin d'attirer les riches étrangers. Ces incitations fiscales ne s'appliquent pas toujours à toutes les catégories de personne. L'Irlande par exemple, a décidé d'être une terre d'asile pour les artistes et pour cela elle les exonère d'impôt. Quant au soleil, c'est également un facteur d'attrait important. Allez donc convaincre un financier d'aller mettre son argent au Groenland ! »

Votre livre traite des choses sérieuses sur le ton de l'humour cynique. N'est-ce pas oublier que, par exemple la complaisance n'est paradis que pour l'armateur, pas pour les équipages ?

« Sur le ton d'abord. Je ne le qualifierai pas de cynique, disons qu'il exprime une lucidité désabusée. Ces havres fiscaux sont un élément de la lutte internationale entre Etats. Quant aux pavillons de complaisance, ils ne correspondent pas toujours à des normes de sécurité inférieures. Les normes de sécurité libériennes sont sensiblement semblables aux normes fran-

çaises. En revanche, les normes indiennes - pavillon qui n'est pas de complaisance - sont peu exigeantes. Lorsqu'un armateur choisit le pavillon de complaisance, deux facteurs peuvent entrer en jeu : le moindre coût d'entretien des navires ou une raison fiscale. Les deux facteurs s'ajoutent parfois mais pas toujours. En ce qui concerne ces pavillons de libre immatriculation, il y a une chose amusante : par traite liant les Etats-Unis au Libéria et à Panama, les flottes battant ces pavillons deviennent automatiquement américaines en cas de conflit mondial. Or, c'est souvent sous pavillon panaméen que les Soviétiques débarquent du matériel stratégique en Afrique ; il est piquant de s'interroger sur le devenir de telles cargaisons en cas de guerre. »

Le paradis, c'est l'éternité. Les paradis fiscaux sont-ils éternels ?

« Ils le seront tant que l'impôt sera fondé sur la pénalisation du travail et sur la consommation. Sur la base d'un faux principe égalitaire les fiscalistes taxent progressivement le revenu. C'est-à-dire, plus il y a de revenus, plus il y a de travail, plus il faut payer

d'impôts. Cette curieuse analyse qui fait peser une pénalité sur les forces productrices est admise comme une vérité acquise. Pourtant, si l'impôt est nécessaire, il semble normal de le lever, non au niveau de la production qui contribue à la richesse de la communauté mais à celui de la consommation. Un exemple : Dupont et Durand gagnent 100 F. Dupont est un économiste et dépense 50 F pour vivre. Il économise donc et réinjecte d'une façon ou d'une autre 50 F dans les circuits de production. Durand, lui, dépense ses 100 F. Il n'investit pas. Durand a donc créé une charge double de celle de Dupont. Est-il juste qu'il subisse l'impôt de la même façon. Qu'on taxe exclusivement sur la consommation, ce sera à la fois moins douloureux, plus juste et immédiatement disparaîtront les paradis fiscaux, dont ceux de la complaisance. »

Recueillis par Daniel Hellion

(1) Edition Sand et Tchou.

« Evitez le canal de Kiel ! »

Le Conseil des armateurs libériens, basé aux Etats-Unis, a conseillé à ses membres d'éviter d'envoyer leurs navires en transit par le canal de Kiel. L'affaire récente du **Glafki** montre en effet qu'il est facile de bloquer les navires libériens à un point ou à un autre du canal, les équipages « combattifs » pouvant très facilement obtenir le support des syndicats allemands des travailleurs des transports et surtout celui des employés des écluses, ceci sous l'égide de l'I.T.F.

Le **Glafki** est un vraquier de 22 500 t battant pavillon libérien, mais armé par le groupe gréco-londonien Andreadis (observons qu'il a été construit en 1964 à Saint-Nazaire). Il s'est trouvé bloqué à Brunsbuttel où il faisait ses soutes par une grève des 24 Philippins travaillant à son bord, réclamant environ 250 000 dollars constituant la différence entre les salaires qui leur sont versés et les minima de l'I.T.F. Le **Glafki** est ainsi immobilisé depuis les premiers jours de janvier.